

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 212 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - André BERTERO représenté par Olivier GUIROU - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Claude FILIPPI représenté par Sophie JOISSAINS - Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET - Régis MARTIN représenté par Vincent DESVIGNES - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Patrick BORÉ - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Bernard DESTROST - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Maryse JOISSAINS MASINI - Jean-Marie LEONARDIS - Caroline MAURIN - Stéphane PAOLI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES représentée à 16h05 par Kayané BIANCO – Jean-Louis CANAL représenté à 16h07 par Georges CRISTIANI.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michel RUIZ à 14h57 - Didier PARAKIAN à 15h06 - Lydia FRENTZEL à 15h54 - Henri PONS à 16h12 - Lionel ROYER-PERREAULT à 16h16 - Lyece CHOULAK à 16h20 - Anne MEILHAC à 16h28 - Philippe CHARRIN à 16h36 - Franck ALLISIO à 16h38 - Serge PEROTTINO à 16h44 - Jean-Pierre CESARO à 16h50 - Richard MALLIÉ à 16h52 - Anthony KREHMEIER à 16h54 - Nassera BENMARNIA à 16h56 - Roger PELLENC à 16h56 - Marc DEL GRAZIA à 16h57 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h57 - Claude PICCIRILLO à 17h00 - Sébastien JIBRAYEL à 17h01 - Bernard MARANDAT à 17h04 - Lourdes MOUNIEN à 17h06 - Francis TAULAN à 17h14 - Bernard DEFLESSELLES à 17h15 - Didier REAULT à 17h16 – Marie-Ange CONTE à 17h20 - Jean-Marc COPPOLA à 17h22 - Jean HESTCH à 17h22 – Jean-Baptiste RIVOALLAN à 17h22 - Eric MERY à 17h24 - Pierre LEMERY à 17h24 - Maryse RODDE à 17h26 - David YTIER à 17h26 – Jean-Louis VINCENT à 17h28 - Yves MORAINÉ à 17h29.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 001-9880/21/CM

■ Programme Opérationnel National Fonds Social Européen - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence au statut d'organisme intermédiaire pour la gestion et le contrôle d'une subvention globale au titre du FSE+ 2021-2027

MET 21/18479/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire de Aix-Marseille-Provence, tout en possédant de réels atouts économiques, se caractérise par des contrastes avec une variété de situations socio-économiques qui apparaît comme une métropole fortement inégalitaire, ce qui entrave pour partie son développement. La situation de l'emploi apparaît aujourd'hui comme une des faiblesses du territoire métropolitain, et reste ainsi un des sujets majeurs sur lequel la métropole entend avoir son rôle, notamment dans le développement économique et social des territoires qui la compose.

En effet, bien que le territoire ait créé ces 10 dernières années, plus de 6.000 emplois par an, la Métropole se caractérise par un déficit de plus de 60.000 emplois par rapport aux autres métropoles nationales (Lyon, Toulouse, Lille et Bordeaux). En même temps que la Métropole se destine à faire de son territoire un lieu de performance économique, elle souhaite concilier un développement équilibré de son territoire sur la question de la solidarité pour devenir un lieu de performance également sociale.

Au mois de juin 2017, la Métropole comptait 121.396 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) en hausse de 2.8 point par rapport à juin 2016, dont 13.910 jeunes de moins de 25 ans et 31.863 de plus de 50 ans. Toute catégorie confondue, le territoire métropolitain comptabilisait fin 2019 191.000 demandeurs d'emploi, dont 80.193 inscrits depuis au moins plus d'un an (44%).

La crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 a évidemment contribué à aggraver encore l'emprise du chômage de masse sur le territoire Aix-Marseille-Provence, qui, bien que créateur d'emplois avant la crise sanitaire, a laissé le chômage longue durée s'installer.

Face à ce défi de l'emploi et de l'insertion, la Métropole affiche sa volonté de faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des populations les plus fragiles.

L'ensemble des compétences exercées par la Métropole permet d'allier développement économique et emploi et notamment au profit des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. En effet, la Métropole assure la mise en œuvre d'une stratégie d'insertion à destination des populations en difficulté et en particulier des personnes les plus éloignées du marché du travail. Cette stratégie a été formalisée par un schéma directeur « Emploi Insertion et Economie Sociale et Solidaire » sur l'ensemble du territoire Métropolitain. Plus particulièrement, il s'agira de :

- Rendre autonome les personnes en difficultés pour une insertion professionnelle réussie, notamment par un soutien aux dispositifs d'accompagnement individualisé d'accès à l'emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion et d'inciter les acheteurs publics et privés aux pratiques solidaires comme levier de développement de l'emploi et de l'insertion ;
- Bâtir et structurer une politique d'innovation sociale, par un soutien de projets à fortes valeurs ajoutées sociales en favorisant la relation entre l'économie sociale et solidaire (insertion par l'activité économique) et secteur marchand et en renouvelant et développant une offre novatrice d'inclusion professionnelle dans le champ de l'insertion par l'activité économique ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

- Favoriser l'emploi par un rapprochement avec les entreprises et les branches professionnelles destiné à anticiper, faciliter et promouvoir le recrutement de profils de personnes en difficultés et mobilisation des outils du Service Public de l'Emploi.

Dans la continuité de ces 3 enjeux, la Métropole doit répondre à 3 défis supplémentaires, à savoir :

- Accompagner de nouvelles modalités de faire de l'accompagnement et porter l'ambition de généraliser un dispositif d'accompagnement vers l'emploi des publics les plus en difficulté, repensé et reconsidéré selon les attentes et spécificités des territoires ;
- Inciter les acheteurs publics et privés aux pratiques solidaires comme levier de développement de l'emploi et de l'insertion dans le cadre du développement de sa politique de promotion des achats économiquement et socialement responsables avec le soutien de l'offre d'insertion par l'activité économique du territoire, tels que les ateliers et chantiers d'insertion ;
- Bâtir une politique d'innovation sociale et un engagement dans les projets à fortes valeurs ajoutées sociales en favorisant la relation entre l'économie sociale et solidaire (insertion par l'activité économique) et secteur marchand. L'économie sociale et solidaire est sans conteste, pourvoyeur important d'emploi et d'innovation sociale et se perçoit également comme un acteur majeur du développement économique sur des territoires où l'activité économique « classique » est défaillante ;
- Structurer un traitement plus économique du chômage autour des entreprises engagées pour l'inclusion dans l'emploi, en faveur de la cohésion sociale (développer, faciliter et démocratiser les initiatives solidaires, les actions responsables et les pratiques inclusives des entreprises) et développer, en s'appuyant sur les ressources et dispositifs existants, une offre d'accompagnement à destination des entreprises (et notamment des TPE) permettant d'anticiper, de qualifier et de diffuser l'offre, de réaliser de pré entretiens et de positionner des candidats.

Par ailleurs, la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine adoptée par le Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019 affirme le rôle de la Métropole comme relai, devenu incontournable, des politiques européennes sur son territoire. Gestionnaire aussi bien que bénéficiaire de différents programmes dans la cadre de la programmation 2014-2020, elle est aujourd'hui reconnue pour sa fiabilité et son efficacité.

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2016, la Métropole est ainsi organisme intermédiaire (OI) pour la gestion d'une subvention globale FSE. Cette enveloppe attribuée à la Métropole par la DIRECCTE PACA vise au financement de projets dans le domaine de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Succédant à la subvention globale 2015-2017, celle couvrant la période 2018-2020 est dotée d'une enveloppe de 14 417 420,06 € de FSE. L'objectif général du dispositif était de promouvoir l'inclusion active et de lutter contre la pauvreté et contre toutes les formes de discrimination sur le territoire de la Métropole. La subvention globale FSE a ainsi permis l'accompagnement de plus de 12.000 personnes notamment dans le cadre des 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) implantés sur le territoire métropolitain mais aussi à travers le soutien à des dispositifs innovants comme les Job Academy.

Le Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 comprend ainsi la création d'un FSE+ fusionnant le Fonds Social Européen (FSE) avec plusieurs autres fonds : l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) – la garantie jeunesse européenne -, le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et le programme de l'UE pour la santé. Le FSE+ poursuivra ainsi trois grands domaines d'intervention :

1. L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie,
2. L'efficacité des marchés du travail et l'égalité d'accès à un emploi de qualité,
3. L'inclusion sociale, la santé et la lutte contre la pauvreté.

Le programme opérationnel national (PON) FSE+ 2021-2027 comprendra les 7 priorités suivantes :

1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus,
2. Renforcer l'emploi des jeunes et l'intégration sociale et éducative des enfants,
3. Appuyer les entreprises dans l'anticipation et la gestion des mutations économiques, développer les compétences des salariés et la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle,
4. Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation, d'orientation, de formation et renforcer les compétences des demandeurs d'emploi,

5. Développement de l'offre de service en faveur de l'accès à l'emploi via l'appui à l'ESS, à la création d'entreprise et aux plateformes associatives,
6. Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis,
7. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants.

Ces priorités entrent en résonance avec les objectifs du schéma directeur métropolitain. Le PON FSE+ 2021-2027 s'affirme ainsi comme un instrument essentiel de la mise en œuvre de la politique d'emploi et d'insertion métropolitaine dans les années à venir. Le FSE+ pourrait aussi être mobilisé pour soutenir les actions déployées par la Métropole en matière d'inclusion durable, destinées à soutenir les populations fragilisées (très précaires, vulnérables, mal logées) dans un objectif de cohésion à la fois sociale et territoriale, par l'intermédiaire de dispositifs tels que le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds de Solidarité Logement.

C'est pourquoi la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine affiche l'ambition de poursuivre et renforcer la fonction d'OI métropolitain. Dans cette perspective, la Métropole Aix-Marseille-Provence affirme sa volonté de candidater à la gestion d'une subvention globale au titre du FSE+ sur la période 2021-2027.

En tant qu'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du FSE, la Métropole sera chargée de fonctions essentielles relatives à la gestion de la subvention globale FSE, telles que le contrôle des opérations au niveau du suivi de l'exécution des opérations, le recueil et le renseignement des indicateurs d'évaluation, le contrôle du service fait et le paiement mais également des obligations en matière de respect des critères d'éligibilité et de communication, définis par la réglementation européenne.

Cette accréditation de la Métropole en tant qu'organisme intermédiaire de gestion et de contrôle rend donc l'établissement responsable de la gestion des crédits communautaires qui lui sont confiée grâce à une délégation de gestion subordonnée à la signature d'une convention entre l'Etat et la Métropole, dite convention de subvention globale. Cette convention précisera les montants, les thématiques d'intervention et le types d'opérations soutenues ainsi que les modalités de gestion, les responsabilités respectives et les procédures prévues pour atteindre les objectifs et veiller au respect des réglementations européennes et nationales. A ce titre, la Convention de Subvention Globale et ses annexes feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il convient de faire acter dans un premier temps, le choix de principe de devenir Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle d'une subvention globale FSE sur la période 2021-2027.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°EMP 006-482/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 portant autorisation accordée au Président de la Métropole Aix-Marseille Provence à solliciter les fonds européens ;
- Le décret n°2014-580 du 3 juin 2014, relatif à la gestion de tout ou partie des Fonds Européens pour la période 2014-2020 ;
- La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions modifiées ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021

- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- Le décret n°2002-633 du Premier ministre du 26 avril 2002 instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens, modifié par le décret n° 2003-1088 du 18 novembre 2003 ;
- La communication du 2 mai 2018 de la Commission européenne portant proposition de cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 ;
- La délibération MET 17/5319/BM approuvant la convention de subvention globale FSE 2018-2020 ;
- La délibération MET 19/13665/CM adoptant la Stratégie Europe 2021-2027.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs et priorités définis dans le schéma directeur « Emploi Insertion et Economie Sociale et Solidaire » métropolitain ;
- La performance de la programmation réalisée au titre des subventions globales FSE 2015-2017 et 2018-2020 gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant qu'organisme intermédiaire ;
- Les priorités et objectifs spécifiques retenus pour le Programme Opérationnel National FSE+.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le principe pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de poursuivre son rôle d'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du Fonds Social Européen, dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel FSE + sur la période de programmation européenne 2021-2027.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion, Relations avec le GPMM

Martial ALVAREZ

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 22 avril 2021